

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-12-095

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 3  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Martine CHARLES, Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) absent(s) :**

Frédéric PER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Alain THOLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CONTRATS D'ASSURANCE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE SERVICES**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20231214-2023-12-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023  
Publication : 19/12/2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Saint Marcellin en Forez dispose de 5 contrats d'assurances suivants :

Désignation	Nom du Groupement / Courtier/ Assurance	Prix HT 2019	Prix HT cotisation 2023	Prix TTC Cotisation 2023
Lot n°1 Incendie – divers dommages aux biens	PILLIOT / VHV	8 961,22 €	12 767,88 €	12 767,88 €
Lot n°2 : Responsabilité civile	SMACL	1 562,15 €	2 813,25 €	3 066,45 €
Lot n°3 : Flotte automobile	SMACL	2 850,91 €	/	
Lot n°4 : Protection juridique générale	PILLIOT / VHV	440,92 €	500 €	500 €
Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	SARRE /MOSELLE	128,00 €	127,99 €	145,14 €

Suite à la dénonciation du lot 3 « Flotte automobile » par la société SMACL en 2021, un nouveau contrat a été signé avec la société GROUPAMA avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et une échéance au 31 décembre 2026 (décision n°2021-189 communiquée lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2022).

Les contrats d'assurances relatifs aux lots 1, 2, 4 et 5 se terminant au 31 décembre 2023, une consultation a été lancée le jeudi 31 août 2023 avec un retour des offres fixé au 25 septembre 2023.

Lors de sa séance du 16 novembre 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés des lots 1, 2 et 3 aux candidats suivants :

Désignation	Candidats	Prix H.T.
Lot n°1 : Incendie – divers dommages aux biens	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	17 386,22 €
Lot n° 2 : Responsabilité civile	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	5 528,00 €
Lot n°3 : Protection juridique générale	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1 269,07 €

Concernant le lot n°4 « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus », aucune offre n'a été déposée. Ce lot a donc été déclaré infructueux et une nouvelle consultation de gré à gré a été relancée. Sur les 4 candidats consultés (GROUPAMA, SMACL, ACL COURTAGE, SARRE ET MOSELLE), seule la société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE a proposé une offre.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le CABINET HENRI ABECASSIS, les membres de la commission MAPA, réunie le 7 décembre 2023, propose d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Désignation	Candidats	Prix H.T.	Prix TTC
Lot n°4 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	458,55 €	520,00 €

Le marché est conclu pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Désignation	Candidats	Prix H.T.
Lot n°4 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	458,55 €

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

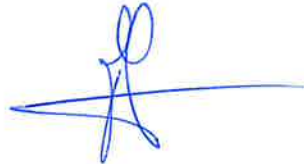
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 18 DECEMBRE 2023

**Le Maire,  
Eric LARDON**



A large, stylized black ink signature of Eric Lardon is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' and the number '42680' at the bottom.

**Le Secrétaire de séance  
Alain THOLOT**



A blue ink signature of Alain Tholot is written in a cursive style.

